

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMBO-les-BAINS DU 3 MARS 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent BRU, Maire, le lundi 3 mars 2014 à 19 h 30.

Etaient présents : M. Vincent Bru, Maire, Mme Annie Hernandorena, M. Christian Devèze, Mme Bernadette Jougleux, M. Bernard Garat, Mme Anne-Marie Pontacq, M. Henri Janot, Mme Eliane Noblia, M. Didier Irastorza, adjoints, Mme Pascale Lespade, M. Jean-Marie Bridoux, Mme Claude Trotot, M. Frédéric Bardin, Mme Annie Renaudin, MM. Henri Saint Jean, Patrice Dor, Laurent Bidart, Mme Aline Jouaret, M. Vincent Goytino, Mme Maryannick Hirigoyen, M. François Amestoy, Mme Arlette Irumberry, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absente ou excusée : Mme Carmen Gonzalez, conseillère municipale.

## **1 - Désignation du secrétaire de séance.**

A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu HIRIGOYEN est élue secrétaire de séance.

## **2 – Adoption du procès-verbal de la dernière séance.**

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

M. le Maire signale à l'assemblée que Mme Anne-Marie Pontacq vient d'être élue présidente de la Route Historique, qui regroupe 28 sites patrimoniaux dans les Pyrénées-Atlantiques, et la félicite pour cette élection. Il souligne l'engagement très fort de Mme Pontacq en matière patrimoniale et particulièrement sur le site d'Arnaga.

## **3 – Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2013.**

M. le Maire, avant de passer la parole à M. Christian Devèze, adjoint délégué aux finances, demande à l'assemblée d'élire un président de séance, le Maire devant se retirer lors du vote des comptes administratifs.

Mme Annie Hernandorena, 1<sup>ère</sup> adjointe, est élue présidente de séance.

M. Devèze présente les comptes administratifs qui sont en tous points conformes aux comptes de gestion arrêtés par le trésorier. Il précise que le Conseil municipal sera également invité à voter les budgets primitifs des budgets annexes, celui du budget principal sera voté par la nouvelle équipe municipale.

### **➤ Budget principal**

M. Devèze présente les sections de fonctionnement et d'investissement en les comparant à celles des années 2012 et 2011, et commente les postes les plus significatifs.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 6 568 414,59 €, alors que les dépenses de cette même section atteignent la somme de 5 281 106,68 €, soit un excédent de 1 287 307,91 €.

L'adjoint aux finances souligne l'augmentation des entrées et des ventes à la boutique du musée Arnaga, et le recul de l'Etat dans sa participation au niveau des dotations.

La section d'investissement enregistre en recettes une somme de 3 532 344,59 €, et en dépenses une somme de 4 081 232,96 €, soit un besoin de financement à hauteur de 548 888,37 €.

Le résultat global fait ressortir un excédent de 738 419,54 €.

Le Dr Bridoux souligne la bonne gestion des finances de la commune.

#### ➤ **Budget annexe de l'assainissement**

M. Christian Devèze présente le compte administratif 2013 du budget annexe de l'assainissement, dont les recettes de fonctionnement s'élèvent à la somme de 927 104,11 €, et les dépenses de cette même section à la somme de 337 187,06 €, soit un excédent de 589 917,05 €.

La section d'investissement enregistre en recettes un montant de 1 816 077,67 €, tandis que les dépenses atteignent la somme de 2 302 507,95 €, soit un déficit de 486 430,28 €.

Un emprunt de 1 000 000 € a été réalisé cette année. Aucun engagement financier n'avait été réalisé auparavant.

M. Devèze souligne les importants travaux réalisés pour la mise en séparatif du réseau, qui se poursuivront en 2014.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2013 s'élève à 103 486,77 €.

#### ➤ **Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)**

Le compte administratif 2013 du budget annexe du SPANC, qui ne présente qu'une section celle de fonctionnement, enregistre en recettes la somme de 4 937,40 €, et en dépenses la somme de 93 094,99 €, soit un déficit de 88 157,59 €.

Des travaux importants ont été réalisés sur onze installations qui portaient atteinte à la salubrité publique. Les aides correspondantes ont été sollicitées, dont celle de la Régie des Eaux de Bayonne. La facturation aux usagers sera intégrée au budget primitif 2014.

#### ➤ **Budget annexe des caveaux columbariums**

Le budget annexe des caveaux columbariums ne présente également qu'une seule section, celle de fonctionnement. Les recettes atteignent la somme de 13 622,93 €, et les dépenses la somme de 103 419,83 €, soit un déficit de 89 796,90 €.

M. le Maire se retire, et la présidente de séance, Mme Hernandorena, fait procéder au vote, par section, des différents comptes administratifs présentés.

➤ **Budget principal**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité
- Section d'investissement : adoptée à l'unanimité.

➤ **Budget annexe de l'assainissement**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité
- Section d'investissement : adoptée à l'unanimité.

➤ **Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité.

➤ **Budget annexe des caveaux columbariums**

- Section de fonctionnement : adoptée à l'unanimité.

M. le Maire entre dans la salle et remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

➤ **Approbation des comptes de gestion 2013.**

Les comptes de gestion 2013 établis par le Trésor Public qui reprennent les écritures des comptes administratifs du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement, du SPANC et des caveaux columbariums, sont adoptés à l'unanimité.

#### **4 – Affectation résultats 2013.**

Sur proposition de M. Christian Devèze, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- le résultat positif 2013 de fonctionnement du budget principal d'un montant de 1 292 829,68 € en recettes d'investissement du budget primitif 2014 correspondant,
- le résultat positif 2013 d'exploitation du budget annexe de l'assainissement d'un montant de 589 917,05 € en recettes d'investissement du budget primitif 2014 correspondant,
- le déficit de fonctionnement 2013 du budget annexe du SPANC d'un montant de 88 157,59 € en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2014 correspondant,
- le déficit de fonctionnement 2013 du budget annexe des caveaux/columbariums d'un montant de 89 796,90 € en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2014 correspondant.

#### **5 – Bilan de la politique foncière 2013.**

Conformément à l'article 11 de la loi du 8 février 1995, M. le Maire invite le Conseil municipal à débattre sur la politique foncière de l'année écoulée.

### **a) Budget principal**

- Acquisition d'un terrain à l'Etat au quartier du Bas-Cambo (près de la station d'épuration) pour 6 200 €.
- Vente de parcelles de terrains au Département pour la réalisation de la voie de contournement Est de Cambo pour 2 792 €.

### **b) Budget annexe caveaux/columbariums**

- Acquisition de 5 cavurnes pour 1 216,30 €
- Ventes pour un montant total HT de 13 622,93 € dont:
  - o 3 columbariums pour 1 404,69 €
  - o 2 caveaux à 2 places pour 4 264,22 €
  - o 2 caveaux à 4 places pour 4 952,35 €
  - o 1 caveau à 6 places pour 3 001,67 €.

## **6 – Orientations budgétaires 2014.**

M. le Maire rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au sein de l'assemblée délibérante. Ces orientations budgétaires doivent être présentées deux mois avant le vote du budget primitif.

M. le Maire passe la parole à M. Christian Devèze qui présente l'évolution des comptes administratifs depuis 2008, et les investissements réalisés depuis 2003. Il fait ensuite une comparaison entre le capital remboursé et le capital emprunté depuis 2001, et une analyse en termes de flux de 2009 à 2013, et en termes d'engagements pour l'année 2013.

M. le Maire présente ensuite des ratios financiers, et les bilans de certains services : Arnaga, la médiathèque, l'école de musique et la piscine.

Les recettes d'Arnaga ont considérablement augmenté suite à la politique de rénovation du musée et des jardins, à l'obtention de plusieurs prix, à la réalisation de deux émissions télévisées très populaires qui se sont déroulées à Arnaga. M. le Maire fait remarquer que, pour la première fois depuis bien longtemps, le budget d'Arnaga présente un excédent de fonctionnement.

Les trois autres services (médiathèque, école de musique, piscine) enregistrent, comme cela est naturel, un déficit de fonctionnement, malgré une maîtrise des dépenses.

M. le Maire signale que la subvention annuelle au CCAS est passée de 218 617 € en 2008 à 387 853 € en 2013, ce qui montre que la situation d'un certain nombre de nos concitoyens se dégrade, et que les besoins dans ce domaine s'accroissent.

Un demi-poste a été créé à l'Office de Tourisme, qui s'est vu attribuer le label qualité puis le classement en 2<sup>ème</sup> catégorie, entièrement financé par la commune de Cambo.

L'opération « Cœur de ville » se poursuit à la rue Chiquito et à la rue Bota, avec la réfection de la place du fronton. La construction d'un deuxième mur permettra de recevoir des finales de rebot catégorie senior, et la journée inaugurale de la grande semaine des sports basques.

En conclusion, M. le Maire fait remarquer la situation très saine de la commune.

## **7 – Budgets annexes : vote des budgets primitifs 2014.**

M. Christian Devèze présente les projets de budget primitif 2014 des budgets annexes.

### **➤ Budget annexe de l'assainissement**

Le projet de budget primitif du budget annexe de l'assainissement, dont la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 458 951 €, et celle d'investissement à la somme de 2 921 666 €.

L'adjoint aux finances rappelle qu'un marché à bons de commande a été passé pour les travaux de réhabilitation du réseau eaux usées pour les années 2013 et 2014. Cette année, il est prévu un montant de 230 000 € de travaux.

### **➤ Budget annexe du SPANC (service public d'assainissement non collectif)**

Le projet de budget primitif du budget annexe du SPANC qui ne présente qu'une seule section, celle de fonctionnement, s'équilibre à la somme de 88 158 €.

### **➤ Budget annexe des caveaux columbariums**

Le projet de budget primitif 2014 du budget annexe des caveaux columbariums qui ne présente qu'une section, celle de fonctionnement, et qui s'équilibre à la somme de 98 379 €.

M. le Maire fait passer au vote.

- Budget annexe de l'assainissement : adopté **à l'unanimité**.
- Budget annexe du SPANC : adopté **à l'unanimité**.
- Budget annexe des caveaux columbariums : adopté **à l'unanimité**.

## **8 – SPANC : transfert au Syndicat URA.**

M. Christian Devèze, adjoint délégué, rappelle que, par délibération en date du 27 janvier 2014, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence de l'assainissement non collectif au Syndicat URA.

Il indique qu'il a rencontré le président du Syndicat URA, M. Ferdinand Daguerre, le 25 février dernier, sur les modalités du transfert de cette compétence.

M. Devèze rappelle que sur les 18 installations d'assainissement non collectif qui posaient un problème d'insalubrité, une entreprise a été diligentée pour la réalisation des travaux qui seront facturés aux bénéficiaires. Huit autres installations devaient être également rénovées car elles présentaient des problèmes importants. Les travaux n'ayant pu être réalisés en 2013, ceux-ci ont été positionnés à nouveau auprès de l'Agence de l'Eau.

Le Syndicat prendra en charge les autres installations qui doivent être restaurées. Le contrôle des 152 installations incombera également au syndicat, le dernier contrôle ayant été réalisé par la commune en 2010.

M. Henri Janot demande quel est le montant de la subvention accordée.

M. Devèze lui répond que pour les installations qui doivent être restaurées, la subvention sera de 40 % du montant HT.

M. Devèze indique qu'il est proposé au Conseil municipal de transférer la compétence de l'assainissement non collectif au Syndicat URA, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

M. le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur le transfert de la compétence de l'assainissement collectif au Syndicat URA à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

## **9 – Arnaga.**

### *a) Travaux d'aménagement paysager*

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2013, après accord de la DRAC, de la Région et du Département, le Conseil municipal a décidé de regrouper les deux tranches prévues en 2014 et en 2016 (réfection du grand jardin à la française) sur la seule année 2014, pour un montant de 380 000 € HT. Il est proposé, aujourd'hui, de porter ce montant de 380 000 € HT à 400 000 € HT.

D'autre part, Mme Phiquepal, maître d'œuvre, a présenté des plus-values sur différents postes pour un montant total de 121 887,17 € HT (honoraires compris).

M. le Maire indique qu'il s'est rendu à la DRAC à Bordeaux, le 21 février dernier, avec la conservatrice d'Arnaga et le directeur général des services, pour rencontrer M. Alain Rieu, Conservateur des Monuments historiques, afin de lui expliquer les raisons de ces travaux supplémentaires.

M. Rieu, au vu des arguments présentés par M. le Maire et conscient de l'intérêt de cette opération, a confirmé qu'il fallait achever la rénovation des grands jardins à la française cette année, et a donné son accord pour l'exécution de ces travaux pour un montant de 400 000 € HT, et pour l'avenant n°1 qui s'élève à 121 887,17 € HT (honoraires compris).

Ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80 % au total (DRAC, Région et Département).

M. le Maire précise qu'en 2015, sont prévues les restaurations de la grande pergola et de la serre.

M. le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur les travaux d'aménagement paysager du parc d'Arnaga (regroupement des tranches 2 et 4) pour un montant de 400 000 € HT, sur l'avenant n° 1 qui s'élève à 121 887,17 € HT (honoraires compris), et de solliciter les aides de la DRAC, de la Région et du Département.

Adopté à l'unanimité.

### ***b) Travaux de sécurisation des arbres du parc***

M. le Maire rappelle que des expertises sanitaires des arbres du parc d'Arnaga ont débuté en fin d'année 2010, afin de protéger ces très vieux arbres pour les conserver le plus longtemps possible en limitant le risque pour le public.

Le Conseil municipal est invité aujourd'hui à valider le programme de travaux de sécurisation du parc (expertises comprises) pour un montant prévisionnel de 39 693 € HT, et à solliciter les aides de l'Etat (DRAC), de la Région et du Département. Adopté à l'**unanimité**.

D'autre part, et dans le cadre de cette enveloppe de 39 693 € HT, la commune a lancé les travaux de sécurisation et de prévention annuels des arbres du parc d'Arnaga, pour une durée de trois ans de 2014 à 2016, via un marché à bons de commande. La tranche 2013 vient d'être réalisée, et M. le Maire propose au Conseil municipal de valider la tranche 2014 pour un montant de 15 173 € HT, dont l'exécution est prévue courant mars 2014. Adopté à l'**unanimité**.

### ***c) Demande d'extension de protection aux bâtiments annexes du domaine***

M. le Maire indique que le Dr Bridoux avait demandé la rénovation des écuries d'Arnaga afin de leur donner une nouvelle affectation, ce potentiel n'étant pas exploité actuellement.

M. le Maire signale que lors du classement du domaine d'Arnaga, comprenant la serre, la conciergerie, le moulin, les écuries n'avaient pas été intégrées.

Une demande a été faite pour l'inscription puis le classement au titre des Monuments historiques des écuries avec leurs dépendances, du jardin potager-poulailler, de la serre froide et de la serre chaude.

La Commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) a examiné ce dossier, dans sa séance du 23 janvier 2014.

Considérant l'intérêt architectural de cet ensemble qui fait partie intégrante du domaine de la villa Arnaga, la C.R.P.S. a émis un avis favorable à l'inscription au titre des monuments historiques des écuries avec leurs dépendances, du jardin potager-poulailler, de la serre froide et de la serre chaude.

Dans un second vote, afin d'harmoniser l'ensemble de la protection avec la villa Arnaga qui est classée au titre des monuments historiques avec ses jardins, bassins, orangerie, pergola, par arrêté du 24 février 1995, la C.R.P.S. a émis un avis favorable à la présentation du dossier de classement des écuries avec leurs dépendances, du jardin potager-poulailler, de la serre froide et de la serre chaude devant la commission nationale des monuments historiques.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande de classement. Adopté à l'**unanimité**.

### ***d) Fixation tarifs entrées***

Mme Anne-Marie Pontacq, adjointe déléguée, présente les tarifs appliqués actuellement :

- Adultes individuels : 7,20 €
- Groupes adultes : 6 €
- Collégiens, lycéens, étudiants : 3,60 €

- Scolaires et enfants de 7 à 12 ans : 2,50 €
- Tarif préférentiel : 6 €
- Enfants de moins de 7 ans : gratuit
- Tarif famille : gratuit à compter du 3<sup>ème</sup> enfant
- Tarif spectacle : 12 €
- Rendez-vous aux jardins (exposants) : 30 €.

La direction d'Arnaga demande d'apporter les modifications et compléments suivants :

- Supprimer le tarif famille, tel qu'il est fixé aujourd'hui
- Handicapé : gratuit, accompagnant : 3,60 €
- Professeurs (sur présentation de leur carte) : 6 € au lieu de 7,20 €
- Journalistes : 6 € au lieu de 7,20 €
- Chômeurs : 3,60 €
- Personnes de 65 ans et plus : 6 €
- Pour le tarif préférentiel, préciser qu'il s'agit de « partenaires touristiques » : VVF, CE, Carte Gîtes plus, Route historique, Sites et Musées...)
- Visite guidée : + 2 €.

Après discussion, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide :

- De conserver le tarif famille,
- De ne pas appliquer de réduction pour les professeurs et les journalistes, l'entrée étant gratuite pour les professeurs lorsqu'ils viennent avec des classes, et pour les journalistes lorsqu'ils font des reportages,
- De ne pas appliquer les 2 € supplémentaires pour les visites guidées,
- D'accepter les autres modifications et compléments demandés.

M. le Maire rappelle que l'entrée au domaine d'Arnaga est gratuite pour les camboars.

## **10 – Incorporation et classement dans le domaine public : décision après enquête publique.**

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 9 décembre 2013, le Conseil municipal a décidé l'acquisition de la parcelle cadastrée AX n° 0124p d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> à l'avenue Juanchuto, au droit de la propriété de M. Jean Bidabé, et de lancer l'enquête publique pour son intégration dans le domaine public. Cette parcelle est cédée gratuitement. L'enquête s'est déroulée du 10 au 24 février 2014 inclus. Aucune observation n'ayant été enregistrée, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet.

Le Conseil municipal est invité

- à se prononcer sur l'incorporation et le classement dans le domaine public de cette parcelle,
- à verser une indemnité au commissaire-enquêteur à raison de 35 € nets de l'heure,
- à autoriser le Maire à signer l'acte administratif correspondant, les frais étant à la charge de la commune.

## **11 – Vente terrain.**

M. Christian Devèze rappelle que, par délibération en date du 25 juillet 2011, le Conseil municipal a décidé la cession d'une parcelle de 14 700 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 400 000 € à la société Vacantour.



Il est proposé au Conseil municipal de revoir la surface à céder, et de la ramener à 10 000 m<sup>2</sup> pour un montant de 1 000 000 €.

Adopté à la majorité, M. Patrice Dor s'abstenant.

## **12 – Mise à disposition de locaux communaux : renouvellement convention.**

Par délibération en date du 18 juin 2012, le Conseil municipal a décidé de mettre à disposition de l'association Karaban'art des locaux situés dans le bâtiment Burlazteia au Bas-Cambo, pour un loyer de 360 € par an, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013.

M. le Maire propose au Conseil municipal de renouveler cette convention de mise à disposition pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2014, pour un loyer annuel de 360 € pour la période actuelle, et de rajouter à l'article 2 « durée » : renouvelable par tacite reconduction.

Adopté à l'unanimité.

## **13 – Convention de partenariat avec l'association ACCORDS.**

M. le Maire signale qu'il a reçu à deux reprises trois membres de l'association ACCORDS, Didier Rey, Jean Capdeville et Jean-Claude Jouaret, qui ont exprimé leur volonté de passer une convention de partenariat avec la commune pour l'organisation et la promotion du festival de théâtre d'Arnaga.

M. le Maire précise que ce festival est actuellement entièrement réalisé par l'association ACCORDS.

Un projet de convention a été transmis par le président de l'association, à laquelle M. le Maire a souhaité apporter quelques modifications qu'il présente à l'assemblée. Ces modifications ont été transmises à l'association ACCORDS pour approbation.

M. le Maire demande au Conseil municipal d'approuver cette convention de partenariat avec les modifications qu'il a présentées, qui liera la commune et l'association ACCORDS pour la promotion et l'avenir du festival de théâtre d'Arnaga. Il précise que si l'association n'accepte pas ces modifications, le Conseil municipal sera amené à délibérer à nouveau sur un nouveau projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

## **14 – Mise en réseau et valorisation des fonds documentaires basques : convention avec la ville de Bayonne.**

M. le Maire expose :

Dans le cadre de son programme 29 « Développement territorial de la culture », le contrat territorial Pays basque 2007-2013 a retenu un projet de mise en réseau et de valorisation des fonds documentaires en Pays basque, dont l'objectif est la création d'un portail numérique accessible aux chercheurs comme au grand public. La ville de Bayonne est le maître d'ouvrage de cette opération. Au titre de ce projet, elle est pôle associé documentaire par convention avec la Bibliothèque

Nationale de France. Elle adhère à la Banque numérique du Savoir d'Aquitaine, programme mené par la Région Aquitaine et l'Etat.

Le projet fonds basques s'est constitué par la volonté et avec le soutien financier de la ville de Bayonne, du Département des Pyrénées-Atlantiques, de la Région Aquitaine et de l'Etat (DRAC). La Bibliothèque Nationale de France, au titre du pôle associé, a financé des opérations de catalogage et de numérisation.

Ce projet est doté d'un comité scientifique permettant d'associer l'expertise des professionnels de la Bibliothèque Nationale de France, de la BDP des Pyrénées-Atlantiques, de l'Institut culturel basque, du Musée basque et de l'Histoire de Bayonne, de l'Académie de la langue basque, des universités de Bordeaux et de Pau, et de la DRAC.

La médiathèque disposant de fonds basques, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à ce réseau et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de coopération pour la mise en réseau et la valorisation des fonds documentaires basques.

Adopté à l'unanimité.

## **15 – Bourses communales.**

Mme Annie Hernandorena, adjointe déléguée, indique que la commission des affaires sociales s'est réunie le 6 février dernier pour étudier les demandes de bourses communales pour l'année scolaire 2013/2014. Sur les dix-sept dossiers déposés, deux n'ont pas été retenus pour dépassement du quotient familial.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'attribution de quinze bourses communales pour un montant total de 7 775 €.

M. Beñat Garat fait remarquer que beaucoup de jeunes ne sont pas au courant de cette mesure, et demande à ce qu'une information plus élargie soit faite.

M. le Maire précise que jusqu'à présent les bourses communales venaient abonder les bourses départementales, et approuve la remarque faite par M. Garat. Il indique qu'une plus grande publicité sera faite dorénavant en amont pour inciter les étudiants à déposer une demande de bourse communale.

## **16 – Avance subvention et forfait communal.**

Sur proposition de M. le Maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2014, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder :

- a) une avance de subvention en faveur du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 150 000 €,
- b) une avance de subvention en faveur de l'Office de Tourisme pour un montant de 85 000 €,
- c) une avance sur le forfait communal en faveur de l'OGEC (école Ste Marie) pour un montant de 35 000 €,
- d) une avance sur le forfait communal en faveur de Errobi Ikastola pour un montant de 15 000 €.

## **17 – Personnel.**

M. le Maire propose la création des emplois saisonniers complémentaires suivants :

- Un emploi de guide pour le musée Arnaga pour quatre mois,
- Un emploi pour un renfort à la billetterie d'Arnaga du 14 juillet au 14 septembre à raison de 3 h 30 par jour sur six jours,
- Un emploi d'ASVP du 7 juillet au 5 septembre inclus.

Adopté à l'unanimité.

## **18 – Questions diverses.**

M. le Maire indique que c'est la dernière réunion de ce mandat. Il tient à remercier personnellement les conseillers municipaux pour leur travail et leur présence pendant des six dernières années. A cette séance, 24 conseillers municipaux sont présents sur 25, une conseillère absente pour maladie. Il souligne l'implication et la régularité des conseillers aux réunions du lundi : on lui avait dit que cela ne durerait que six mois. Cela a duré six ans. Il adresse un grand merci et un compliment à l'ensemble des membres qui ont travaillé à ses côtés de 2008 à 2014.

M. le Maire cite ensuite les conseillers qui ont décidé de ne pas se représenter : Arlette Irumberry, Aline Jouaret, Laurent Bidart, Annie Renaudin, et d'autres qui ont décidé de se présenter mais en fin de liste : François Amestoy, qui a été si précieux en matière de travaux sur les bâtiments, Annie Hernandorena qu'il a félicité lors de la cérémonie des vœux, qui a été extrêmement importante à la direction du CCAS, et en tant que première adjointe, Henri Janot dont tous les collègues savent l'implication quotidienne dans le domaine de la voirie, des bâtiments et des commissions de sécurité.

Beñat Garat a également décidé de ne pas se représenter. Il a su traiter les dossiers délicats, et a mis en place la commission d'écobuage qui a été agréée par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

Après une très longue carrière en tant qu'adjoint et de conseiller municipal, le Dr Bridoux ne se représente pas. Il a été l'interlocuteur de la commune dans le domaine économique et de la santé, et M. le Maire le remercie pour ses conseils très avisés, et son soutien indéfectible.

Claude Trotot, déléguée à l'urbanisme, qui a su gérer les négociations avec l'administration de l'Etat, a aussi décidé de ne pas se représenter.

M. le Maire remercie également au nom de tous les conseillers municipaux l'ensemble du personnel de la commune pour leur travail efficace durant ce mandat, ainsi que le directeur général des services.

En tant que Maire, il adresse un grand merci pour tout ce qui a été accompli pour Cambo.

La séance est levée à 22 h 30.